



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 1-5 juillet 2019

Soixante-dix-septième session

**RAPPORT DU DEUXIÈME SOUS-COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU
COMITÉ EXÉCUTIF**

(Document établi par le président du Sous-Comité)

1. HISTORIQUE

1.1. À sa trente-neuvième session, la Commission du Codex Alimentarius a pris note de la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session concernant l'élaboration d'un Plan stratégique de la Commission pour 2020-2025 qui:

- soit basé sur le Plan stratégique 2014-2019 actuel;
- prenne acte des programmes de travail et des stratégies de la FAO et de l'OMS;
- tienne compte des objectifs des Nations Unies décrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD).

1.2. À sa soixante-treizième session, le Comité exécutif a constitué une équipe de rédaction composée du président et des vice-présidents de la Commission, qui ont rédigé un premier projet révisé à partir des observations présentées en réponse à la lettre circulaire CL 2017/50/OCS-EXEC et des propositions formulées par le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, et la Commission, à sa quarantième session. À sa soixante-quatorzième session, le Comité exécutif a examiné ce projet et créé un sous-comité chargé de préparer une version révisée du projet pour la session suivante. À sa soixante-quinzième session, le Comité exécutif a décidé de diffuser un projet complet auprès des membres du Codex afin qu'ils formulent des observations. En outre, il a reporté sa décision concernant le calendrier et le processus d'achèvement du Plan stratégique 2020-2025 à sa soixante-seizième session.

1.3. À sa soixante-seizième session, le Comité exécutif a exprimé la volonté de soumettre le projet de Plan stratégique 2020-2025 à la quarante-deuxième session de la Commission pour approbation¹. Il y a également établi et approuvé le mandat d'un deuxième Sous-Comité de la planification stratégique du Comité exécutif, ouvert à tous les membres de ce dernier, dans le but de réviser les projets de Plan stratégique 2020-2025 selon que de besoin, et d'élaborer un projet complet pour approbation à la quarante-deuxième session de la Commission².

2. APPROCHE

2.1. Depuis la soixante-seizième session du Comité exécutif, l'approche adoptée pour l'élaboration itérative du projet de Plan stratégique 2020-2025 a respecté le calendrier approuvé à la session, y compris les mécanismes en faveur de la consultation des pays³. À sa soixante-seizième session, le Comité exécutif s'est accordé sur les principes suivants: la planification stratégique est un processus évolutif; étant donné que le Plan est destiné aux régions et à leurs membres, il faut que ceux-ci participent activement à sa construction³. Fidèles à ces principes, le Sous-Comité et son président ont cherché à promouvoir l'ouverture et la participation autant que faire se peut tout au long du processus.

¹ REP19/EXEC1 par. 5.

² REP19/EXEC1 par. 6 et annexe III.

³ REP19/EXEC1 annexe II.

3. ÉTAT D'AVANCEMENT

3.1. Une réunion physique du Sous-Comité a été organisée au Siège de la FAO à Rome (Italie) les 19 et 20 décembre 2018. L'ensemble des observations formulées par 46 pays membres, 1 organisation membre et 5 observateurs en réponse à la lettre circulaire CL 2018/67/OCS-CAC avaient été communiquées aux participants au préalable. Lors de cette réunion, les coordinateurs régionaux ont également exposé oralement les efforts faits dans leurs régions, notamment les réunions informelles organisées dans cinq des six régions du Codex, en vue d'encourager les pays à débattre du projet de Plan stratégique 2020-2025.

3.2. Le Sous-Comité est convenu que le Plan stratégique ne préciserait pas les activités et les éléments connexes, qui seront plutôt inclus dans un plan de travail conçu pour appuyer l'exécution du Plan stratégique. Ce plan de travail sera examiné et révisé régulièrement pour vérifier que la réalisation des objectifs pour 2020-2025 est en bonne voie.

3.3. Compte tenu des très nombreuses observations reçues, le Sous-Comité a pris du recul et décidé de réviser le texte du projet de Plan stratégique 2020-2025 dans sa totalité, et non dans le détail. Le Sous-Comité a pris des décisions cruciales⁴ concernant:

- la formulation d'un énoncé de la vision qui soit simple et ouvert à l'extérieur, «Where the world comes together to create food-safety and -quality standards to protect everyone, everywhere» («Où le monde se rassemble pour créer des normes pour la qualité et la sécurité sanitaire des aliments qui protègent tout le monde, partout»);
- l'ajout d'une déclaration de mission qui résume les travaux du Codex, «Be the pre-eminent, global body that sets science-based food standards to protect consumer health and promote fair practices in food trade» («Être l'organisme international prééminent d'établissement de normes régissant les aliments fondées sur la science dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire»);
- la confirmation de l'importance de chacun des cinq objectifs stratégiques, qui ont été reformulés pour en améliorer la clarté et l'impact, et l'ajout d'un court texte présentant la justification et la finalité de chaque objectif;
- la simplification et la réorientation des objectifs à l'appui des cinq objectifs stratégiques; et
- l'identification des parties responsables et des indicateurs appropriés pour chaque objectif.

3.4. Le Sous-Comité a pris acte des nombreuses observations visant les valeurs fondamentales et il a reconnu que modifier cette section nécessiterait des débats approfondis. En absence d'accord sur des changements substantiels, le Sous-Comité a observé que cette question devrait peut-être être examinée en détail au sein d'une autre instance.

3.5. Un nouveau projet de Plan stratégique 2020-2025 a été diffusé avec la lettre circulaire CL 2019/21/OCS-CAC, la date butoir pour les observations étant fixée au 30 avril 2019. Des observations ont été reçues de la part de 33 pays membres, 1 organisation membre et 1 observateur.

3.6. Par ailleurs, des réunions informelles se sont tenues en marge de la réunion du Comité du Codex sur les principes généraux du 14 mars 2019⁵. Ces réunions ont été organisées par les coordonnateurs régionaux ou par leurs suppléants avec le soutien du président et des vice-présidents de la Commission ainsi que du Secrétariat du Codex. À cette occasion, les pays ont pu demander des éclaircissements sur les changements apportés et les prochaines étapes proposées, et ils ont fait part de leurs observations générales sur le projet révisé de Plan stratégique 2020-2025.

3.7. Le président du Sous-Comité a examiné les observations visant la lettre circulaire et le rapport des réunions informelles, à partir de quoi un nouveau projet de Plan stratégique 2020-2025 a été mis au point et diffusé auprès de tous les membres du Sous-Comité en amont des discussions de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif et de la quarante-deuxième session de la Commission.

3.8. Globalement, les réunions informelles et les observations spécifiques des pays membres étaient favorables à la structure du projet révisé, devenue plus concise, lisible et accessible. Un pays membre a demandé si, compte tenu de ces changements, le document devrait être intitulé «plan stratégique», ou s'il s'agissait désormais d'un cadre stratégique pour l'élaboration de plans. Le document révisé propose deux appellations: «plan stratégique» ou «stratégie».

⁴ Le président a résumé la réunion physique des 19 et 20 décembre 2018 dans un document accessible [en cliquant ici](#) (en anglais uniquement).

⁵ Les réflexions et principaux points abordés lors des réunions régionales informelles sur le projet révisé de Plan stratégique 2020-2025 organisées à Bordeaux (France) sont consultables [en cliquant ici](#) (en anglais uniquement).

3.9. Quatre pays membres et une organisation membre ont demandé un complément d'information sur le processus d'élaboration des plans de travail, dans un souci d'ouverture et de transparence. Cet aspect est déjà mentionné à la section 1.6 du projet de Plan stratégique 2020-2025. Il est actuellement prévu que si le Plan stratégique 2020-2025 est adopté à la quarante-deuxième session de la Commission, les comités régionaux de coordination FAO/OMS mettront au point des plans régionaux d'exécution lors de leurs réunions de 2019. Les résultats des délibérations des comités régionaux pourraient ensuite être compilés par la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif en février 2020 avec les activités de mise en œuvre devant être menées par ledit Comité ou par le Secrétariat. Le plan de travail global ainsi obtenu pourrait être examiné à la quarante-troisième session de la Commission, laquelle pourrait ensuite se pencher sur le Plan stratégique et le plan de travail tous les deux ans, conformément aux dispositions pertinentes du Manuel de procédure. Ce processus comprendrait un examen critique des indicateurs pouvant donner lieu à l'élaboration et/ou à la révision d'autres activités et indicateurs. L'examen régulier mené par la Commission sera alimenté par les examens annuels de l'exécution du Plan stratégique réalisés par le Secrétariat et présentés au Comité exécutif.

3.10. Le texte d'introduction du Plan stratégique a été examiné plusieurs fois par les membres du Codex et par les observateurs. Comme à chaque examen, un grand nombre d'observations visaient la partie indiquant que le Codex doit s'adapter aux changements de son environnement (sections 1.3 et 2.3 du projet) ainsi que les valeurs fondamentales. Ces points sont abordés dans les sections 4.1 et 4.2 qui suivent, respectivement.

3.11. Beaucoup d'observations portaient en outre sur les propositions de mission et de vision ainsi que sur les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs. Tous ces éléments ont été révisés en profondeur par le Sous-Comité à sa réunion de décembre 2018. Ces observations sont traitées dans la section 4.3 et les suivantes.

3.12. L'ambition reste d'adopter le projet de Plan stratégique 2020-2025 à la quarante-deuxième session de la Commission. À cette fin, le Sous-Comité se réunira une dernière fois juste avant la soixante-dix-septième session du Comité exécutif pour confirmer les modifications apportées et les problèmes restant entre crochets, de façon à travailler avec les membres et les observateurs du Codex en marge de la quarante-deuxième session de la Commission, conformément à ce qui a été demandé.

4. OBSERVATIONS

4.1. Des observations ont été formulées par 13 pays membres, 1 organisation membre et 1 observateur concernant les parties des sections 1.3 et 2.3 du projet de Plan stratégique relatives à la nécessité que le Codex s'adapte aux changements de son environnement. Certains estiment en particulier que mentionner un large éventail de tendances, défis et possibilités risque de pousser le Codex à agir dans des domaines qui ne ressortissent pas à son mandat. La section 2.3 ne vise toutefois pas à modifier le mandat du Codex. Il s'agit plutôt d'identifier une série d'évolutions et de changements tirés soit du Plan stratégique 2014-2019, soit d'une publication de la FAO de 2017 intitulée «L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture – Tendances et défis». Chacun de ces aspects est susceptible d'avoir des répercussions sources de défis à surmonter ou d'occasions à saisir pour protéger la santé des consommateurs ou promouvoir des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires. En établissant les priorités en matière d'élaboration des normes, le Comité exécutif et la Commission pourraient étudier la nature et l'importance des effets que ces tendances et défis émergents pourraient avoir sur la protection de la santé des consommateurs ou sur les pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires, et examiner dans quelle mesure les mesures adaptées pour y répondre se prêtent à la normalisation. Nonobstant cette justification, l'inclusion d'une liste exhaustive de tendances et de défis à la section 2.3 suscite manifestement des préoccupations, comme en attestent les observations à ce sujet. Une comparaison entre le texte proposé et le texte adopté dans le Plan stratégique 2014-2019 nous permet d'identifier seulement deux tendances et défis (les effets de la migration des populations et de la raréfaction des ressources hydriques) non mentionnés dans la section analogue du Plan actuel. Le texte révisé est donc proposé avec la possibilité de retirer ces deux éléments et de revenir au libellé du Plan stratégique 2014-2019.

4.2. Cinq pays membres et une organisation membre ont proposé des révisions des valeurs fondamentales, tandis qu'un pays membre a explicitement approuvé le texte actuel. Certains membres ont ainsi proposé de modifier «recherche de consensus» en «consensus», et d'autres ont proposé d'ajouter une nouvelle valeur mentionnant les fondements scientifiques. Il est raisonnable qu'une organisation se penche régulièrement sur ses valeurs fondamentales, mais il s'agit d'une tâche trop ambitieuse pour être réalisée dans le cadre du calendrier envisagé pour l'adoption du Plan stratégique 2020-2025. Sachant que les valeurs fondamentales actuelles sont le fruit de plusieurs années de délibérations, il est suggéré qu'à sa quarante-deuxième session, la Commission se prononce sur un examen de ces valeurs au moyen d'un processus ouvert et transparent durant la période du Plan stratégique. Le texte d'une note en bas de page à cet effet a été inclus dans le projet révisé du Plan stratégique 2020-2025.

4.3. Comme indiqué précédemment dans la section 3.3, le Sous-Comité a proposé un énoncé de vision simple et ouvert à l'extérieur et l'ajout d'une déclaration de mission. L'énoncé de la vision vise à exposer, en termes simples, notre vision du Codex pour l'avenir. La déclaration de mission décrit de manière plus concrète le travail du Codex et sa finalité. Ces parties ont suscité des observations de la part de 17 pays membres, 1 organisation membre et 1 observateur. Compte tenu du fait que le nouveau texte n'a pas été débattu en dehors du Sous-Comité, les changements proposés sont indiqués entre crochets dans la nouvelle version afin d'alimenter la réflexion et les discussions à la soixante-dix-septième session du Comité exécutif et à la quarante-deuxième session de la Commission.

4.4. Une série de propositions ont été reçues pour apporter des modifications mineures aux descriptions des objectifs, généralement dans le but de simplifier ou clarifier les libellés ou d'aider à la compréhension. Parmi les modifications suggérées figure la suppression du mot «critique» dans le titre de l'objectif stratégique 1. Concernant ce point, le Sous-Comité est convenu qu'il fallait que l'objectif précise explicitement que le Codex s'attaque aussi à des problèmes d'importance croissante ou critique. C'est pourquoi l'adjectif a été maintenu dans le projet présenté avec la lettre circulaire CL 2019/21/OCS-CAC.

4.5. Parmi les observations visant les objectifs déclinés à l'appui de chaque objectif stratégique, la suggestion suivante pourrait constituer un nouvel objectif à examiner par la Commission:

encourager les observateurs à participer aux travaux du Codex et de ses organes subsidiaires, étant donné leur rôle dans l'établissement de normes pour le commerce des produits alimentaires, par exemple la norme mondiale sur les bonnes pratiques agricoles Global G.A.P. (objectif stratégique 1 ou 3);

4.6. Une série d'observations visaient les indicateurs proposés pour les objectifs, et le Secrétariat du Codex a livré d'autres informations quant à la faisabilité de la collecte de données. Dans l'ensemble, il ressort des observations que les pays membres ne craignent pas que l'établissement de rapports constitue un fardeau important. Plusieurs pays ont formulé diverses observations concernant les données de référence ou les cibles. Pour l'heure, les indicateurs ne sont assortis d'aucune référence ni cible. Ces dernières seront élaborées en même temps qu'un plan de travail et seront examinées à la quarante-troisième session de la Commission, si le Plan stratégique est adopté à la session précédente.

4.7. Certains membres ont également proposé des activités pour plusieurs objectifs. Ces suggestions ont été prises en compte, à l'instar des observations sur les activités proposées dans les projets précédents du Plan stratégique avant sa simplification. Les pays membres et les observateurs pourront les consulter et s'en inspirer pour élaborer les plans de travail une fois que le Plan stratégique sera adopté.